# Informations clés pour l'investisseur

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

# AMUNDI 12 - 24 M

**Classe I - Code ISIN : (C) FR0010157511**

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

## Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

En souscrivant à AMUNDI 12 - 24 M - I, vous investissez dans des produits de taux de la zone euro.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement d'un an, à réaliser une performance annuelle moyenne supérieure de 0,90% à celle de l'indice EONIA capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum, ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion procède à une gestion active reposant sur un processus rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de trois sources de valeur : la gestion de sensibilité de portefeuille, la sélection de titres de crédit et les arbitrages sectoriels.

Les investissements sont réalisés en titres obligataires, de la zone euro, publics ou privés, de "bonne qualité" selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's.

Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -2 et 2.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.

## Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

| 1 | **2** | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Le niveau de risque de ce FCP reflète les prises de positions à l'achat et à la vente de la gestion sur les marchés des actions, taux et changes dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---|
| **Frais d'entrée** | 0,15 % |
| **Frais de sortie** | 0,15 % |
| Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). | |
| **Frais prélevés par le FCP sur une année** | |
| **Frais courants** | 0,42 % de l'actif net moyen |
| **Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances** | |
| **Commission de performance** | 30 % annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence |
| | A la clôture de l'exercice précédent, cette commission représentait 0,07 % de l'actif net moyen |

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2015. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

## Performances passées

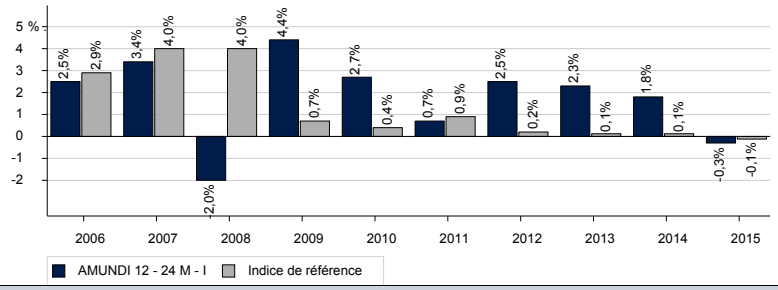


Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 17 septembre 2001 et sa classe I le 7 mars 2005.

La devise de référence est l'euro (EUR).

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK FRANCE.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

---

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 janvier 2016.